



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 7842

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les inquiétudes des associations de résistants relatives à la parution du premier tome d'un manuel d'histoire franco-allemand destiné aux élèves des classes de terminale. En raison de l'importance de l'enseignement de l'histoire dans nos établissements, dans un souci de devoir de mémoire, de connaissance, d'éducation et, finalement, de capacité de nos sociétés à se projeter vers l'avenir, l'enseignement de cette discipline ne peut se passer d'une association étroite entre historiens, éditeurs et témoins directs de l'époque étudiée afin que l'exactitude des faits et des analyses soit la plus aboutie possible. Or cet ouvrage, tant par la procédure d'élaboration suivie, avec par exemple l'absence de consultation de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, que par son contenu, en raison des erreurs, omissions et confusions relevées, suscite une vive réprobation. L'ambition affichée de ce manuel, découlant d'une décision gouvernementale commune aux deux pays, était initialement de « créer les bases d'une conscience historique commune chez les jeunes Allemands et les jeunes Français dans le processus d'unification européenne », mais de nombreuses associations craignent qu'il ne remplisse pas entièrement sa mission en raison de cela. Elles redoutent en sus les erreurs similaires que pourrait contenir un second tome spécifiquement dédié à la période sombre de la Seconde Guerre mondiale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

## Texte de la réponse

Conformément à notre tradition républicaine et à notre législation, la conception d'un manuel scolaire relève de l'entière liberté et responsabilité de son éditeur. Le manuel coédité en France et en Allemagne à destination des classes terminales françaises et de leurs homologues allemandes et consacré à l'histoire de l'Europe et du monde depuis 1945 a pour spécificité remarquable de présenter des contenus textuels et iconographiques identiques dans chacune des langues et de répondre en cela au souhait émis par le Parlement franco-allemand des jeunes réuni à l'occasion du 40e anniversaire du Traité qui lie nos deux pays. Afin de résoudre les questions posées par les différences structurelles et pédagogiques qui caractérisent nos systèmes éducatifs, un cahier des charges a été établi par un conseil scientifique, composé de responsables pédagogiques et d'universitaires des deux pays, pour établir en particulier le recensement des thématiques communes à développer en lien avec nos programmes scolaires. Ce manuel, qui a permis de croiser les approches historiographiques et pédagogiques, est le fruit d'une coopération bilatérale novatrice. Le ministère ne doute pas que les équipes éditoriales auront à cœur d'établir avec les associations de résistants le dialogue nécessaire à la construction de ce savoir partagé qu'il est de notre responsabilité de transmettre aux jeunes générations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 7842

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Anciens combattants

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 octobre 2007, page 6226

**Réponse publiée le** : 22 janvier 2008, page 551